



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Rennes, le 19 DEC. 2019

Service : Eau et Biodiversité

Affaire suivie par : Yann RIOCHE

Objet : Aménagement de la pointe de la Varde et de l'ancien camping du Nicet à Saint-Malo - Demande de dérogation à la protection d'espèces protégées

Note de présentation du dossier

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la pointe de la Varde et de l'ancien camping du Nicet, sur la commune de Saint-Malo, la mairie de Saint-Malo, maître d'ouvrage principal de cette opération, sollicite, sur la base de l'article L. 411-2 (4°) du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées aux 1° et 3° de l'article L. 411-1 dudit code, pour :

- capture temporaire (déplacement), perturbation intentionnelle et destruction de spécimens des espèces animales protégées suivantes :

Groupes d'espèces	Espèces impactées	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Amphibiens	Crapaud épineux (Crapaud commun)	<i>Bufo bufo</i>
Reptiles	Lézard des Murailles	<i>Podarcis muralis</i>
	Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>

- destruction, altération ou dégradation de sites de reproduction et d'aires de repos de l'espèce animale protégée suivante :

Groupes d'espèces	Espèces impactées	
	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Oiseaux	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis cannabina</i>

	Cisticole des joncs	<i>Cisticola jundicis</i>
	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>
	Mésange bleue	<i>Cyanistes coeruleus</i>
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>
	Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>
	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>
Reptiles	Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>

Lors de l'instruction administrative du dossier, le Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine a émis un avis favorable à cette dérogation, sous certaines réserves. La demande est désormais soumise à l'avis du Conseil National pour la Protection de la Nature.

Participation du public

En application de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande de dérogation est soumis à consultation sur le « portail internet des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine » du **2 au 23 janvier 2020 inclus**.

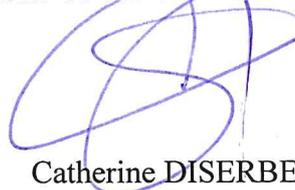
Les éventuelles observations du public peuvent être transmises dans le même délai à la DDTM :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-especes-protegees@ille-et-vilaine.gouv.fr
- soit par courrier papier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Eau et biodiversité
Unité Biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue
Le Morgat
12 rue Maurice Fabre 35031 RENNES Cedex

À l'issue de la consultation du public, les éventuelles observations, qui s'avéreraient justifiées, seront prises en considération dans la rédaction de l'arrêté préfectoral portant décision.

La Cheffe du Service Eau et Biodiversité


Catherine DISERBEAU